

Bourse pour stage de recherche au niveau collégial (BSRC) 2025-2026

Année de concours : **2025-2026**

Date limite (demande) : **29 janvier 2026 à 16h00 (EST)**

Annnonce des résultats : **Mars 2026**

Montant : **5 000 \$**

Durée du financement : **12 à 16 semaines, temps plein (été 2026) ou 28 à 32 semaines, temps partiel (automne 2026 et hiver 2027)**

DATES IMPORTANTES

- Soumission au FRQNT des candidatures présélectionnées par les établissements collégiaux : 27 novembre 2025
- Soumission des demandes de bourses au FRQ par les candidatures présélectionnées : 29 janvier 2026 à 16h.

Règles des programmes de Bourses pour stage de recherche au niveau collégial

Le présent programme fait référence aux [Règles générales communes \(RGC\)](#) du Fonds de recherche du Québec (FRQ). Celles-ci s'appliquent à l'ensemble des offres de financement du FRQ. Seules les conditions particulières visant ce programme sont indiquées dans ce document et prévalent sur les RGC.

Les règles de ce programme sont disponibles dans leur intégralité et sous format PDF dans la Boîte à outils.

Le lien menant vers l'Espace demande du [portail FRQnet](#) et les formulaires associés au présent concours sont disponibles sous l'onglet « Accès portails » du site Web. De plus amples renseignements sont disponibles dans le menu « Documents » du [portail FRQnet](#). **Il est de l'entière responsabilité de la personne candidate de choisir le bon formulaire.** En cas d'erreur, le Fonds ne procédera à aucun transfert d'un programme vers un autre et la demande sera déclarée non admissible soit au moment de la vérification d'admissibilité, soit par le comité d'évaluation.

UN DOSSIER TRANSMIS APRÈS LA DATE ET L'HEURE LIMITES DU CONCOURS SERA DÉCLARÉ NON RECEVABLE PAR LE FONDS.

NOTE IMPORTANTE (Section 3.3 des RGC) : La personne qui souhaite soumettre une demande doit préparer son dossier suffisamment en avance pour être en mesure d'obtenir tous les documents demandés et transmettre le formulaire dans les délais requis. Elle doit également prévoir et prendre en compte le fort achalandage des demandes de soutien adressées au Fonds en fin de concours, le cas échéant.

1. Aperçu

Le programme **Bourse pour stage au niveau collégial** du secteur Nature et technologies du Fonds de recherche du Québec donne des occasions à la population étudiante collégiale d'entreprendre un stage de formation en recherche rémunéré dans un établissement d'accueil québécois. Les étudiantes et les étudiants du Québec auront ainsi l'occasion d'améliorer leurs compétences grâce à l'interaction avec le corps professoral et à une expérience pratique et formatrice en recherche.

Les principaux objectifs du programme sont les suivants :

- Permettre aux étudiantes et aux étudiants de développer des liens par le biais de collaborations avec les professeures, professeurs, chercheuses et chercheurs des établissements collégiaux et universitaires ;
- Offrir aux étudiantes et étudiants l'occasion d'acquérir une expérience pratique et de formation en recherche pour devenir des moteurs de l'innovation au sein de leurs futurs milieux de travail ;
- Développer des compétences des étudiantes et étudiants en recherche ainsi qu'approfondir leurs connaissances techniques de la discipline dans les domaines couverts par les sciences naturelles, les mathématiques et le génie ;
- Sensibiliser davantage la population étudiante aux diverses avenues de formation et de carrière ;
- Découvrir de nouveaux liens ou de nouvelles orientations de recherche, des possibilités de collaboration accrues ou de continuité du projet par l'entremise d'autres programmes du FRQ.

Les personnes étudiantes intéressées doivent s'informer auprès de leur établissement.

2. Modèle du programme

- Les projets dans les domaines des sciences naturelles, des mathématiques et du génie sont conçus et menés par les chercheuses et chercheurs.
- Les projets à temps plein doivent durer de 12 à 16 semaines et avoir lieu durant la saison estivale. Ils doivent débiter au plus tôt le 30 mai 2026.
- Les projets à temps partiel doivent durer de 28 à 32 semaines et débiter au plus tard le 30 septembre 2026.
- Pour les stages à temps plein comme pour ceux à temps partiel, le nombre d'heures consacrées au projet doit être raisonnable afin de pouvoir achever le projet selon le calendrier établi et d'offrir aux stagiaires une exposition suffisante au milieu de la recherche. Le stage d'une durée de 300 heures est suggéré.

- Les étudiantes et les étudiants devront rencontrer la personne qui les supervise chaque semaine afin de faire état de l'avancement de leur projet.
- À la fin du stage, les étudiantes et les étudiants devront transmettre au FRQ un **rapport d'activités** (1 page maximum) **signé par les professeurs superviseurs et professeurs superviseurs**.
- Les candidatures seront sélectionnées et déposées par les établissements collégiaux au FRQ. Chaque établissement peut présenter deux candidatures, soit une principale et une réserviste.
- Les candidatures transmises au FRQ feront ensuite l'objet d'une évaluation en interne afin de confirmer leur admissibilité dans le cadre du programme (voir les conditions d'admissibilité ci-dessous).
- Le montant allouable maximum de 5 000 \$ est effectué en deux (2) versements égaux de 2 500 \$. Le premier versement à la suite du dépôt de **l'attestation de présence** au début du stage. Le second versement à mi-parcours.

NOTE : L'établissement d'accueil s'assure qu'une couverture d'assurance adéquate est prise pour la ou le stagiaire qui entreprend la recherche.

3. Conditions d'admissibilité

Les professeurs superviseurs et professeurs superviseurs doivent :

- Être membres du corps professoral ou chercheuses ou chercheurs au Québec et pouvoir assurer une supervision adéquate des stagiaires pour leur permettre de réaliser un projet dans les domaines des sciences naturelles, des mathématiques ou du génie.

Les établissements d'attache (là où la personne étudiante est inscrite) doivent :

- Être un établissement collégial [reconnu par le FRQ](#).

Les établissements d'accueil (là où la personne étudiante sera accueillie pour le projet) peuvent :

- Être un établissement collégial [reconnu par le FRQ](#) ;
- Être un CCTT ;
- Être une université du Québec [reconnue par le FRQ](#).

Les personnes étudiantes doivent :

- Être inscrites dans un établissement collégial admissible [reconnu par le FRQ](#) ;
- Être inscrites dans une discipline rattachée aux **domaines des sciences naturelles, des mathématiques ou du génie** ;
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'une bourse dans le cadre de ce programme.

4. Présélection par les établissements collégiaux

Les établissements doivent soumettre deux candidatures, c'est-à-dire, une principale et une réserviste. Les candidatures principales admissibles recevront une bourse. Si le

budget le permet, des candidatures réservistes pourraient aussi recevoir une bourse. La qualité académique de la candidature sert de base de sélection.

Chaque établissement collégial devra désigner une personne responsable de la transmission des candidatures présélectionnées. Cette personne devra se créer un compte sur le portail FRQnet afin de transmettre les candidatures.

Soumission au FRQ des candidatures présélectionnées par les établissements collégiaux : 27 novembre 2025.

5. Présentation de la demande

Une fois présélectionnée, la personne candidate doit créer son compte dans le portail FRQnet. Le FRQ communiquera par la suite avec les candidates et les candidats présélectionnés afin qu'ils remplissent un formulaire électronique auquel seront jointes les pièces requises et qui doit être transmis au plus tard à la date et à l'heure limite du concours du Fonds.

En ce qui concerne la langue de rédaction du formulaire et des documents soumis, consulter l'article 3.6 des [Règles générales communes](#).

Consultez les Normes de présentation des fichiers joints dans le portail FRQnet pour les fichiers à joindre au formulaire.

Il n'y a pas de mise à jour possible du dossier après la date limite de présentation des demandes.

Documents requis

En l'absence de l'un ou l'autre des documents requis, la demande sera non admissible. De plus, aucun document reçu après l'heure limite du concours n'est considéré. Aucun document non exigé n'est soumis au comité d'évaluation. Les documents illisibles, de faible résolution ou ne permettant pas d'effectuer l'admissibilité de la demande seront rejetés.

Relevés de notes :

Le ou les relevés de notes pour toutes les années d'études collégiales effectuées, complétées ou non

Autres documents :

- Un court résumé du projet de stage
- Un court texte décrivant la nature du stage démontrant ainsi sa pertinence, son potentiel formateur en plus de la motivation de la personne candidate et la qualité de sa qualité

6. Entrée en vigueur des règles

Les présentes règles s'appliquent à l'exercice financier 2025-2026.

7. Pour nous contacter

Stéphanie Aubert

Responsable de programmes

Bourses de formation FRQ – secteur Nature et technologies

Téléphone : 418 643-8560 poste 3445

Courriel : bourses.nt@frq.gouv.qc.ca